

Iriscare - Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales

Médecin pour le Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap

1 poste vacant

CDI

À temps plein ou au minimum à 4/5e temps

Contenu de la fonction

Êtes-vous à la recherche d'un défi professionnel au sein d'une institution jeune et dynamique?

Avez-vous à cœur de mettre votre expertise médicale au service des citoyens bruxellois?

Travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire vous intéresse?

Partagez-vous notre engagement envers les personnes handicapées et ayant une diminution d'autonomie?

Le job de **médecin** chez Iriscare est donc fait pour vous !

Votre job :

- Vous analysez les dossiers introduits pour les enfants jusqu'à 21 ans et les adultes à partir de 65 ans, à Bruxelles, en vue d'une reconnaissance éventuelle de leur handicap ou de leur perte d'autonomie;
- Vous établissez les procédures d'analyse de ces demandes et en effectuez le bon suivi;
- Vous collaborez, dans ce cadre, avec des médecins, des psychologues, un logopède et d'autres professionnels de la santé;
- Vous restez à jour dans votre domaine d'expertise et suivez continuellement les développements en matière d'évaluation médicale, afin de fournir des conseils de qualité.

Plus d'infos sur la fonction? N'hésitez surtout pas à contacter :

Mme Soukaina Ouassou - médecin

02 435 64 15

Contrat, salaire et avantages

Il s'agit d'un contrat à durée indéterminée.

Salaire minimum sans expérience: 64.503,78 EUR brut annuel indexé.

Une prime annuelle forfaitaire indexée de 7.282,45 EUR est également octroyée.

Votre ancienneté acquise dans le secteur public est d'office valorisée au prorata des prestations effectuées. L'ancienneté acquise dans le secteur privé ou à titre d'indépendant peut, quant à elle, faire l'objet d'une demande de valorisation, également au prorata des prestations effectuées, et ce, pour un maximum de dix années.

Avantages :

- horaire flexible dans la prestation des 38h par semaine
- sécurité de l'emploi
- 35 jours de congés annuels et 5 flexijours par an (à temps plein)
- possibilité de télétravail
- assurance hospitalisation (conjoint et enfants y compris)
- chèque-repas d'une valeur faciale de 8 EUR par jour presté
- allocation de fin d'année

- pécule de vacances
- possibilités de suivre des formations durant les heures de travail
- possibilité de bénéficier d'une allocation de bilinguisme
- gratuité des transports en commun pour le trajet domicile-lieu de travail
- accessibilité aisée via les transports en commun : proximité des métros Trône et Maelbeek et de la gare de Bruxelles-Luxembourg
- possibilité de recevoir une prime pour les déplacements en vélo
- accès à un service social

Informations relatives à Iriscare

Iriscare est un organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire devenu le point de contact privilégié pour les citoyens et les professionnels pour tout ce qui concerne la protection sociale en Région bruxelloise.

Les compétences gérées par Iriscare sont variées :

- la reconnaissance et le financement des maisons de repos, des établissements pour personnes atteintes d'un handicap, des conventions de rééducation fonctionnelle mais également le financement des Initiatives d'Habitation Protégées et des Maisons de Soins Psychiatriques;
- la gestion et le financement des mutualités et des caisses d'allocations familiales bruxelloises;
- la caisse publique bruxelloise d'allocations familiales, Famiris;
- l'octroi des autorisations pour les milieux d'accueil bruxellois bicommunautaires;
- le soutien aux professionnels de la santé, particulièrement dans les maisons de repos et institutions pour personnes handicapées (y compris le personnel de soin intérimaire);
- le financement des initiatives d'aide à la personne et, particulièrement, l'aide aux personnes âgées ou aux personnes atteintes d'un handicap;
- l'octroi et le paiement de l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA);
- la détermination, sur base de différents critères, du degré de handicap ou de perte d'autonomie d'une personne, mais également des implications au niveau social, médical ou psychologique de celui-ci.

Iriscare se soucie des questions environnementales et de son impact sur la société dans son ensemble et sur le long terme. L'Office a par ailleurs reçu, en 2023, le label Entreprise Eco Dynamique (3 étoiles) ce qui signifie que l'institution est un modèle d'entreprise éco-dynamique et est exemplaire en termes de management environnemental.

Iriscare a également obtenu, pour une durée d'un an, le label "Great Place to Work".

L'emploi vacant se situe dans le **Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap** qui est composé de collaborateurs ayant des profils médicaux, paramédicaux et administratifs. La mission de ce centre consiste en l'évaluation et la reconnaissance :

- d'un handicap chez les jeunes Bruxellois de moins de 21 ans, en vue de l'octroi de suppléments d'allocations familiales;
- d'une perte d'autonomie chez les Bruxellois de plus de 65 ans, en vue de l'octroi de l'allocation d'aide aux personnes âgées.

Plus d'infos sur Iriscare via <http://www.iriscare.brussels/fr/>.

Diversité, équité et inclusion

Iriscare a à cœur de promouvoir la diversité et l'inclusion et ce, tout en garantissant à tous et toutes l'égalité des chances et un traitement équitable. À ce titre, nos sélections sont basées sur les compétences sans faire de distinction sur l'origine, la couleur de peau, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, etc.

Vous êtes une personne en situation de handicap? Ou vous souffrez d'une maladie/d'un trouble de l'apprentissage? Faites-le nous savoir par e-mail afin que nous puissions, si votre candidature est retenue, procéder aux aménagements nécessaires à votre situation et ainsi vous permettre de participer à la procédure de sélection dans les meilleures conditions possibles.

La force de nos équipes réside dans les qualités de chacun.e de nos collaborateurs/rice.s. C'est la diversité de nos équipes qui fait la force de nos services.

Profil recherché

Nous recherchons un collaborateur détenteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type long en médecine. Une expérience d'au moins une année en tant que médecin praticien est également exigée.

La copie du diplôme ainsi que l'éventuelle équivalence de diplôme étranger et le visa d'exercice doivent être transmis au plus tard à la date de clôture des candidatures.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez visiter ce site: [Diplôme étranger ou dans une autre langue | Travaillerpour.be](#).

La connaissance du néerlandais est un **atout**.

Seules les candidatures répondant aux conditions requises dans l'offre d'emploi seront examinées dans le cadre de cette sélection.

Comment postuler?¹

Votre lettre de motivation personnalisée et votre CV (+ copie du diplôme, équivalence éventuelle, visa d'exercice) doivent être envoyés pour le 31 août 2024 au plus tard, à l'adresse e-mail suivante : jobs@iriscare.brussels.

L'épreuve de sélection comprend un entretien oral devant un jury, d'une durée approximative de 60 minutes, sur base de la méthode STAR. Il vise à évaluer vos compétences par rapport aux exigences de la fonction (compétences génériques), ainsi que votre motivation, vos intérêts et votre affinité avec le domaine d'activité.

L'épreuve de sélection sera organisée en présentiel, à Iriscare, au 71/2 rue Belliard à 1040 Bruxelles. Il vous sera demandé d'y apporter un extrait de casier judiciaire - modèle 596-2 destiné à l'exercice d'une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs.

Si le nombre de lauréats finaux est supérieur au nombre de postes vacants, une réserve de recrutement sera constituée dont la validité est de six mois.

¹ Iriscare traite vos données à caractère personnel en respectant la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, « le Règlement général sur la protection des données » ou « RGPD ») et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Vos données à caractère personnel, transmises dans le cadre de cette offre d'emploi sont nécessaires au bon traitement de votre candidature et dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter. Elles ne seront pas réutilisées à d'autres fins ni conservées plus longtemps que nécessaire. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits, veuillez consulter notre politique de confidentialité via : <https://www.iriscare.brussels/fr/protection-donnees-personnelles>